

V

(Avis)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

OBSERVATOIRE EUROPÉEN DES DROGUES ET DES
TOXICOMANIES**Appel à manifestation d'intérêt à devenir membre du comité scientifique de l'Observatoire
européen des drogues et des toxicomanies**

(2013/C 51/09)

Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux scientifiques qui souhaitent poser leur candidature pour devenir membres du comité scientifique de l'OEDT.

L'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT), établi à Lisbonne, Portugal, a été créé dans le but de fournir à l'Union européenne et à ses États membres des «informations factuelles, objectives et comparables au niveau européen sur les drogues et les toxicomanies et leurs conséquences» ⁽¹⁾. Pour plus d'informations sur l'OEDT, veuillez consulter le site à l'adresse:

<http://www.emcdda.europa.eu>

Le comité scientifique de l'OEDT

Le comité scientifique de l'OEDT est institué par l'article 13 du règlement (CE) n° 1920/96 du Parlement européen et du Conseil relatif à l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (refonte) ⁽¹⁾.

Le comité scientifique est chargé d'assister le conseil d'administration et le directeur de l'OEDT en donnant un avis sur toute question scientifique relative aux activités de l'Observatoire que le conseil d'administration ou le directeur lui soumettent.

En outre, l'évaluation des risques des nouvelles substances psychoactives est réalisée sous l'égide du comité scientifique, conformément aux dispositions de l'article 6 de la décision 2005/387/JAI du Conseil du 10 mai 2005 relative à l'échange d'informations, à l'évaluation des risques et au contrôle des nouvelles substances psychoactives ⁽²⁾.

Le comité scientifique est composé, au plus, de 15 scientifiques renommés désignés, en fonction de leur excellence scientifique et de leur indépendance, par le conseil d'administration. Les membres du comité scientifique sont nommés à titre personnel et donnent leur avis en toute indépendance par rapport aux États membres et aux institutions de l'Union européenne.

Ils couvrent les domaines scientifiques les plus significatifs liés aux problèmes des drogues et des toxicomanies:

- recherches en matière de biologie fondamentale, neurobiologie et comportements (y compris recherches sur l'étiologie et les comportements de dépendance);
- recherches basées sur la population et épidémiologie (y compris enquêtes sur le terrain et études ethnographiques);

⁽¹⁾ JO L 376 du 27.12.2006, p. 1. Voir: <http://www.emcdda.europa.eu/index.cfm?fuseaction=public.Content&nNodeID=382&sLanguageISO=EN>

⁽²⁾ JO L 127 du 20.5.2005, p. 32.

- réduction de la demande (y compris la prévention, le traitement, la réduction des effets nocifs et la réintégration);
- offre, réduction de l'offre et criminalité;
- politique de lutte contre la drogue (y compris la législation, les questions économiques et la stratégie).

Il sera demandé aux candidats nommés membres du comité scientifique de déclarer tout conflit d'intérêt éventuel et de signer une déclaration d'indépendance et d'engagement vis-à-vis des activités du comité scientifique de l'OEDT.

De plus amples informations et des formulaires de candidature sont disponibles en anglais sur le site internet de l'OEDT, à l'adresse <http://www.emcdda.europa.eu/calls/2013/sc>. Les candidatures sont à envoyer par courrier électronique, à l'adresse scicom.call2013@emcdda.europa.eu ou par courrier recommandé à l'adresse indiquée ci-dessous. Les formulaires pour les candidatures peuvent également être obtenus par voie postale à cette même adresse:

OEDT

À l'attention de: Sélection du comité scientifique

Cais do Sodré

1249-289 Lisboa

PORTUGAL

Date de clôture

La date de clôture pour la soumission des candidatures est le **15 avril 2013 à 17h00**, heure de Lisbonne (la date et l'heure du cachet de la poste ou du message électronique faisant foi). L'OEDT se réserve le droit de ne pas prendre en considération les manifestations d'intérêt envoyées après cette date.
